



# BUDGETS PRIMITIFS

2021

## **Budget Principal & Budgets Annexes**

Conseil Municipal du 13 Avril 2021

# BUDGETS PRIMITIFS

## Exercice 2021

Le budget primitif de la Commune reproduit en termes financiers, les grandes options de la gestion communale. Il prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes en fonction de la situation passée, mais aussi des événements prévisibles pour l'année à venir et des perspectives de développement.

Son élaboration et son adoption constituent un acte politique essentiel de la gestion de la cité.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par le Conseil Municipal, les recettes et les dépenses de la Commune pour un exercice.

Il convient de souligner une différence essentielle : les montants inscrits en recettes ont un caractère évaluatif alors que les crédits inscrits en dépenses ont un caractère limitatif.

Compte tenu du caractère évaluatif des recettes, les recouvrements pourront être inférieurs ou supérieurs aux montants initialement prévus. Une vigilance permanente sera nécessaire tout au long de l'année pour s'assurer d'un résultat positif en fin d'exercice (excédent des recettes sur les dépenses).

Les montants inscrits en dépenses ont un caractère limitatif, ils constituent les limites supérieures dans lesquelles doit se tenir l'ordonnateur. Des virements de crédits sont possibles d'articles à articles à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire sauf si le Conseil Municipal a spécifié que les crédits étaient spécialisés par article.

Enfin, selon l'article 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget de la Commune est établi en section de fonctionnement et en section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Il est bien entendu que la section fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées à l'équilibre.

# LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2021 mis à votre approbation tient compte des informations communiquées par les services de l'Etat (fiscalité, dotations et compensations), des capacités financières de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet (versement de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire, reversement d'une partie du FPIC) et de l'évolution des grandes masses budgétaires.

Les ouvertures de crédits se font au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations pour la section d'investissement.

**Le Budget Primitif 2021 de la Ville s'élève à 11 815 000 €uros.**

Ce total tient compte de la reprise de l'excédent cumulé **en fonctionnement** et des restes à réaliser 2020 **en investissement**, inscrits dans le Compte Administratif présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2021.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux c'est-à-dire les dépenses qui reviennent chaque année : fournitures et consommations courantes, rémunérations du personnel, participations aux organismes extérieurs, subventions aux associations et paiement des intérêts des emprunts.

Les recettes regroupent les produits d'exploitation des services publics, les recettes fiscales, les reversements de la Communauté d'Agglomération, les dotations et compensations de l'Etat et les participations diverses provenant d'autres organismes publics.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses constitue l'autofinancement brut. Il doit permettre de couvrir au moins le remboursement en capital de la dette.

Le surplus, s'il en existe un, représente l'épargne nette ou l'autofinancement net qui vient couvrir des dépenses d'investissement.

**La section de fonctionnement 2021 équilibrée à 8 020 000 €** prend en compte les contraintes locales, les reversements de la Communauté d'Agglomération et les décisions imposées de l'extérieur (Etat, participations obligatoires,...).

## 1- LES DEPENSES

### **Charges à caractère général (chapitre 011) : 1 302 000 €**

Ce chapitre regroupe les fournitures et consommations courantes : achat de fournitures et petit matériel, papeterie, carburant, électricité, téléphone et paiement des prestations de services. Il est en diminution de 3.27 % par rapport au budget primitif 2020.

Cette prévision tient compte d'une part, des variations constatées au compte administratif 2020 et du contexte actuel liée à la crise sanitaire, en ce début d'année.

Les comptes 60633 : fournitures de voirie et 615231 : Entretien, réparations voiries : sont en diminution car des travaux de goudronnage plus importants seront réalisés en investissement.

Le compte 611 : contrats de prestations de services n'enregistrera plus les dépenses liées à la communication puisque la personne chargée de ce domaine fait désormais partie du personnel.

Le compte 61551 : entretien, réparations du matériel roulant : les véhicules affectés précédemment sur les budgets de l'eau et de l'assainissement n'ont pas été transférés et intègrent pleinement le parc automobile de la Commune.

### **Charges de personnel (chapitre 012) : 2 540 000 €**

Ce chapitre a été augmenté de 1.6 % pour tenir compte du recrutement de nouveaux agents en remplacement des agents partis à la retraite en 2020 et début 2021 ; d'un policier municipal et de l'embauche effective de la responsable Communication & Culture au Centre Culturel.

### **Atténuations de produits (chapitre 014) : 5 000 €**

Les Services des Impôts des Particuliers font parvenir chaque année des autorisations de dégrèvements de taxes.

### **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 895 000 €**

Les autres charges de gestion courante regroupent les indemnités des élus, les contributions dues à divers organismes et les subventions versées aux associations.

Conformément à la délibération votée le 11 février 2021, une subvention exceptionnelle de 64 000 € sera versée au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes.

L'enveloppe ouverte au compte 6574, regroupe le montant des subventions versées aux associations. Une délibération reprend le détail de ces attributions. Suite à l'implication de certaines associations et l'évolution de leurs adhérents, les montants ont été ajustés.

Ce chapitre prend aussi en compte les créances non recouvrées sur le budget principal qui sont mis en perte (cpt 6541).

### **Charges financières (chapitre 66) : 108 000 €**

Ce chapitre regroupe le paiement des intérêts de la dette existante et les intérêts courus non échus (ICNE).

### **Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 1 335 000 €**

L'excédent de clôture du budget Assainissement constaté au 31/12/2019 repris dans un premier temps au compte 002 en recettes, sera reversé à la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet pour un montant de 294 740 €.

### **Les dépenses d'ordre :**

Les dépenses d'ordre correspondent au prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

- Le virement pour la section d'investissement pour 1 170 000 €
- Les dotations aux amortissements pour 365 000 €

## **2- LES RECETTES**

### **Atténuations de charges (chapitre 013) : 20 000 €**

Sont saisis à ce chapitre, les remboursements de salaires des emplois aidés, les reversements d'indemnités journalières, les prises en charge des congés paternité et des journées d'accueil dans les écoles lors des grèves.

### **Produits des services, du domaine et ventes (chapitre 70) : 410 000 €**

Ce chapitre enregistre le montant des ventes de coupes de bois, les concessions au cimetière, les recettes d'En Laure, les repas cantine et les redevances d'occupation du domaine public.

Selon la nature de vente de bois conclue, soit la vente est faite sur pied et dans ce cas-là, la recette est perçue immédiatement ; soit la vente est dite à l'unité de produits (ou à la mesure) et la recette sera effective qu'à la fin de la coupe et réajustée en fonction du volume de bois réellement coupé.

En raison de la crise sanitaire, les recettes ont été estimées à la baisse.

Au compte 70841, la valorisation des agents affectés au service de l'assainissement n'est plus comptabilisée suite au transfert de compétence, et la valorisation du projectionniste du cinéma a été réduite.

### **Impôts et taxes (chapitre 73) : 3 497 000 €**

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales. Les communes se voient transférer le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et l'application d'un coefficient correcteur pour ajuster le produit.

Les reversements de fiscalité de la Communauté d'Agglomération à savoir l'Attribution de Compensation (compte 73211) et la Dotation de Solidarité Communautaire (compte 73212) représentent un total de 619 000 €. Conformément à ce qui est prévu par la Loi des Finances 2020, la Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Communauté d'Agglomération est en forte baisse mais compensée en partie par une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (compte 74121) versée par l'Etat.

Le Fonds de Péréquation des recettes Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 130 000 €.

Les taxes sur la consommation d'électricité (TFCE) (compte 7351) restent stables.

Au vu des réalisations sur les exercices précédents, le produit de la taxe additionnelle des droits de mutation est estimé à 150 000 €.

### **Dotations et participations (chapitre 74) : 1 487 000 €**

Selon les orientations budgétaires nationales, les dotations de l'Etat notamment la Dotation de Solidarité Rurale (compte 74121) et la Dotation Nationale de Péréquation (compte 74127) en augmentation, compense la perte sur la Dotation de Solidarité Communautaire.

La Ville perçoit chaque année, une dotation forfaitaire de l'Etat de 8 500 € (compte 7485) pour la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité.

A compter de 2021, les locaux industriels bénéficieront d'une réduction de 50% des bases foncières utilisées pour le calcul de leur cotisation de taxe foncière et de cotisation foncière des entreprises. Cette perte de recettes fiscales sera compensée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat (compte 74834).

### **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 152 000 €**

Ce chapitre correspond aux recouvrements des loyers pour 30 000 €, à la redevance du site éolien 120 000 € calculé en fonction du nombre d'éoliennes et à leur puissance.

### **Produits exceptionnels (chapitre 77) : 3 312 €**

Au Compte 7788, les remboursements de sinistre et d'accidents sont estimés à minima

### **Opérations d'ordre transfert entre sections (chapitre 042) : 20 000 €**

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en Fonctionnement et une dépense en Investissement pour le même montant.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>2021</b>
011	Charges à caractère général	1 302 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 540 000,00 €
014	Atténuation de produits	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	895 000,00 €
<b>TOTAL des DEPENSES DE GESTION DE SERVICES</b>		<b>4 742 000,00 €</b>
66	Charges financières	108 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 335 000,00 €
022	Dépenses imprévues	300 000,00 €
<b>TOTAL des DEPENSES REELLES</b>		<b>6 485 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'Investissement	1 170 000,00 €
042	Opérations d'ordre (amortissements)	365 000,00 €

**TOTAL des DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**8 020 000,00 €**

<b>Recettes</b>		<b>2021</b>
013	Atténuation de charges	20 000,00 €
70	Produits des services, ventes ...	410 000,00 €
73	Impôts et taxes	3 497 000,00 €
74	Dotations et participations	1 487 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	152 000,00 €
<b>TOTAL des RECETTES DE GESTION DE SERVICES</b>		<b>5 566 000,00 €</b>
77	Produits exceptionnels	3 312,44 €
<b>TOTAL des RECETTES REELLES</b>		<b>5 569 312,44 €</b>
042	Opérations d'ordre	20 000,00 €
002	<b>RESULTAT REPORTE</b>	<b>2 430 687,56 €</b>

**TOTAL des RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**8 020 000,00 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2021 équilibrée à 3 795 000 € se compose de toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations non renouvelables à l'identique chaque année et qui se traduisent par une modification appréciable de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la Commune.

Ces dépenses sont financées par les recettes définitives (ressources propres de la collectivité, dotations et subventions) et, éventuellement par les «recettes remboursables» (emprunts).

### 1-LES DEPENSES

Opérations	Investissements nouveaux	1 780 000 €
diverses	Travaux 2020 restant à réaliser	1 393 736 €
	(dont Route de Ganès = 766 031€)	
Chapitre 10	Reversement excédent et autres taxes	7 890 €
Chapitre 16	Emprunts : remboursement du capital	357 374 €
Chapitre 27	Autres Immobilisations	60 000 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	100 000 €
Chapitres 040 & 041	Opérations d'ordre	96 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 795 000 €</b>

### 2-LES RECETTES

Chapitre 13	Nouvelles subventions attribuées	75 613 €
	<i>Subventions antérieures restant à percevoir</i>	530 016 €
Cpte 001	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>436 198 €</b>
Chapitre 021	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 170 000 €</b>
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	680 412€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	360 000 €
Compte 165	Dépôts et cautionnement reçus	1 761 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre : Amortissement des biens	365 000 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre	76 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 795 000 €</b>

## Dépenses d'investissement 2021 détaillées par opérations

		Restes A Réaliser	Nouvelles dépenses	TOTAL
		2020	2021	
195	Acquisition de matériel	68 977,64 €	97 000,00 €	165 977,64 €
<b><u>PATRIMOINE</u></b>				
197	Bâtiments communaux	25 342,55 €	40 000,00 €	65 342,55 €
198	Bâtiments scolaires	3 249,60 €	120 000,00 €	123 249,60 €
302	Stade Municipal	1 189,44 €	5 000,00 €	6 189,44 €
929	Maison de l'Enfance	44 465,97 €	5 000,00 €	49 465,97 €
953	Mise en Accessibilité des batiments	14 856,45 €	- €	14 856,45 €
956	Construction Salle Omnisports	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
		<b>89 104 €</b>	<b>190 000 €</b>	<b>279 104 €</b>
<b><u>VRD / ESPACES PUBLICS</u></b>				
199	Aménagement voies communales	34 987,20 €	260 000,00 €	294 987,20 €
205	Création d'une halle	300 000,00 €	110 000,00 €	410 000,00 €
210	Aménagements pistes cyclables	2 985,00 €	790 000,00 €	792 985,00 €
957	Aire de Valorisation Architecturale	2 940,00 €	- €	2 940,00 €
215	Eclairage public	15 936,40 €	40 000,00 €	55 936,40 €
959	Route de Ganès	766 031,44 €	- €	766 031,44 €
		<b>1 122 880 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>2 322 880 €</b>
<b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>				
242	Travaux en Forêt	38 462,17 €	70 000,00 €	108 462,17 €
309	Espaces verts	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
310	Cimetières communaux	3 250,00 €	130 000,00 €	133 250,00 €
952	Vidéoprotection	13 406,85 €	40 000,00 €	53 406,85 €
961	Défense Incendie	26 242,59 €	13 000,00 €	39 242,59 €
		<b>85 362 €</b>	<b>253 000 €</b>	<b>338 362 €</b>
202	Révision PLU	990,00 €	- €	990,00 €
<b>Versements subventions</b>				
20422	d'équipement (op° façades)	26 423,07 €	40 000,00 €	66 423,07 €
<b>TOTAUX</b>		<b>1 393 736 €</b>	<b>1 780 000 €</b>	<b>3 173 736 €</b>

# LES BUDGETS ANNEXES

Les Communes ont la possibilité de voter un ou plusieurs budgets annexes pour certains services, notamment ceux à caractère industriel et commercial, ou encore les services dont l'activité est assujettie à la TVA.

Les budgets annexes permettent d'individualiser les recettes et les dépenses propres aux services concernés et ainsi de déterminer les tarifs à appliquer. Les services en question font l'objet d'états distincts adoptés par le Conseil Municipal.

## SERVICE DES POMPES FUNEBRES

**Le budget du service des Pompes Funèbres s'équilibre à 171 000 €.**

Budget soumis à TVA. Les chiffres sont HT.

Les dépenses et les recettes d'exploitation sont estimées à 156 000 € :

Les frais de personnel affectés par la collectivité de rattachement (budget principal) sont valorisés pour un montant de 62 000 € et l'achat des fournitures funéraires estimées à 40 000 € constituent les deux principaux postes des dépenses d'exploitation.

Vu le nombre de prestations effectuées ces 2 dernières années (79 sépultures en 2020 ; 78 en 2019) la valorisation du personnel a été révisée.

Les recettes correspondent aux prestations facturées : obsèques et autres opérations funéraires pour un montant total de 85 000 €.

L'excédent d'exploitation cumulé sur les exercices antérieurs est repris pour un montant de 70 937 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	69 500,00 €	70 Produits des services	85 000,00 €
012 Charges de personnel	62 000,00 €		
65 Autres charges de gestion	4 000,00 €		
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €	75 Autres produits de gestion	62,97 €
022 Dépenses imprévues	8 000,00 €		
042 Opérations d'ordre	2 500,00 €	<b>Excédent reporté</b>	<b>70 937,03 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>156 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>156 000,00 €</b>

Les dépenses et les recettes d'investissement sont estimées à 15 000 € :

L'excédent d'investissement cumulé sur les exercices antérieurs est repris pour 12 193 €.

En dépenses d'investissement, le remplacement d'un véhicule est envisagé.

SECTION D' INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Op.902 Acquisition d'un véhicule	15 000,00 €	Cpte 28 Amortissements	2 500,00 €
		Cpte 165 Dépôts et cautionnement	306,66 €
		<b>Excédent reporté</b>	<b>12 193,34 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>15 000,00 €</b>

## CINEMA

Ce budget annexe, permettant d'individualiser les dépenses et les recettes propres à l'unique activité cinéma du Rond-point, n'affiche qu'une section d'exploitation. Budget soumis à TVA. Les chiffres sont HT.

Les dépenses et les recettes d'exploitation ont été revues à la baisse (28 000 €) compte-tenu de la fermeture du cinéma en ce début d'année

Les frais de personnel affectés par la collectivité de rattachement (budget principal) ont été valorisés pour un montant de 10 000 €. Cette valeur correspond à 50 % poste du projectionniste.

Les recettes ont été estimées à 23 000 € pour la perception des droits d'entrées et 5 000 € d'aides sont attendues de la part des divers organismes (CNC, PROCIREP, Art & Essai...)

Le déficit à reporter est de 681 € (en diminution depuis l'ouverture en 2012).

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	17 050,00 €	70 Produits des services	23 000,00 €
012 Charges de personnel	10 000,00 €		
67 Charges exceptionnelles	268,89 €	74 Dotations & participations	5 000,00 €
Déficit reporté	681,11 €		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>28 000,00 €</b>